

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AOUT 2025
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-neuf aout à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 22 août 2025

Etaient présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU

Représenté : Gaëtan GOUTTEBROZE par Martine MARION

Absentes : Agnès MARION - Léa GREGOIRE

Secrétaire de séance : Martine MARION

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

Accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour une délibération : Prix de l'eau et de l'abonnement à compter du 01/01/2026 et mise en place de mesures favorisant les économies d'eau

DELIBERATION DE_27_2025 – Cantine scolaire – tarif des repas 2025-2026

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_28_2025 – Amende de police

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_29_2025 – Vente terrain sectional à Mr et Mme JANOT

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_30_2025 – Vente maison Alphonsine : fixation du prix à Mr MOSZYK et Mme PETRIG

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_31_2025 – Restauration Fatima : validation du projet

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_32_2025 – Subvention école : modification de la date de versement

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_33_2025 – Convention de prise en charge des chats errants

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_34_2025 - Prix de l'eau et de l'abonnement à compter du 01/01/2026 et mise en place de mesures favorisant les économies d'eau

Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 22 h

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 2 septembre conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,
Laurent BERNARD.

